

Charte du volontaire-bénévole aux Championnats de France d'équitation Poneys et Clubs

La Fédération Française d'Équitation, organise chaque année au Parc Equestre Fédéral à Lamotte Beuvron, les championnats de France d'équitation.

La FFE, forte de 675 200 licenciés, se développe à travers l'action de volontaires-bénévoles (dirigeants élus, membres de commissions, officiels de compétition, etc.). Tous ces volontaires-bénévoles sont animés de la même passion constructive de l'équitation et du principe d'entraide et de prospérité mutuelle.

La participation active de volontaires-bénévoles est nécessaire à l'organisation de cet événement et permet d'assurer sa réussite pour les cavaliers, leur encadrement, et le public.

La FFE propose ainsi à des volontaires-bénévoles de mettre leurs compétences, leur expérience et disponibilité au service d'un prestigieux événement.

Les Championnats de France d'Équitation Poneys et Clubs

L'édition 2024 se déroulera du 6 au 14 juillet 2024 pour le Championnat de France d'Équitation Poneys et du 20 au 27 juillet 2024 pour le Championnat de France d'Équitation Clubs. La bonne organisation de ces Championnats de France nécessite la définition par le volontaire-bénévole de ses disponibilités pendant ces périodes.

Le bénévolat

Le volontaire-bénévole est celui qui s'engage librement pour mener à bien une action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial. La participation d'un volontaire-bénévole aux Championnats de France organisés par la FFE, reste tout au long de la manifestation sportive un engagement volontaire et bénévole révoquant. Il n'existe aucun lien de subordination, ni salaire, susceptible de qualifier la situation du bénévole en relation de travail envers la FFE.

Une attestation de mission bénévole sera remise au volontaire-bénévole à l'issue de sa mission de bénévolat.

Les missions

Le volontaire-bénévole intervient à tous les niveaux de l'organisation et notamment pour :

- L'accueil général des concurrents,
- Les remises des prix,
- Les résultats,
- La logistique technique,
- La préparation des pistes de compétition (CSO, CCE, dressage, pony-games, etc.).

Les remboursements et indemnités

Le volontaire-bénévole est remboursé des frais réellement engagés pour son transport entre son domicile et le parc équestre fédéral, selon le barème en vigueur à la FFE, soit 0.30€/km ou sur la base de la seconde classe pour les transports en commun. Le volontaire-bénévole fournit à la FFE l'ensemble des pièces justificatives originales permettant ce remboursement.

Le remboursement des frais de transport A/R est plafonné à 100€ (cent euros) pour la période correspondant aux championnats de France Poneys et 100€ (cent euros) pour la période correspondant aux championnats de France Clubs.

Le volontaire-bénévole perçoit une indemnité forfaitaire soumise à cotisations sociales sur la base de l'assiette forfaitaire prévue à l'arrêté du 27 juillet 1994. Le montant de l'indemnité est fixé à 30€ (trente euros) par jour complet de mission bénévole.

Le remboursement et le versement des indemnités sera effectué par chèque bancaire à compter de la fin du mois d'août 2024.

L'image du volontaire-bénévole

Durant la manifestation, le volontaire-bénévole est susceptible de figurer sur des photographies ou vidéos. Le volontaire-bénévole faisant acte de candidature autorise expressément et gracieusement la FFE ou ses partenaires à capter, fixer ou à faire capter et faire fixer par tout tiers de son choix agissant pour son compte, l'image du volontaire-bénévole ou sa voix et/ou son prénom, par tout moyen (notamment photographies, films, etc.), à l'occasion de la manifestation sportive. Le volontaire-bénévole autorise expressément et gracieusement la FFE à exploiter directement ou indirectement (et notamment et non limitativement reproduire, représenter) sans limitation de quantité les images dans le monde entier et pour une durée de 15 (quinze) ans, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (et notamment et non limitativement sur les sites Internet : www.ffe.com).